



BULLETIN D'ADHESION

AHELP – Action Humanitaire aux Enfants des Lointains Pays

Association Loi 1901, déclarée auprès de la Préfecture de Toulouse sous le numéro W313022558

**A retourner par courrier
à AHELP – 4 Bis rue de Lorraine
31130 BALMA**

Mlle Mme Mr Société

Nom/Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Prénom :

.....

.....

.....

Représentant légal Société

.....

.....

E-mail :

Tél. (facultatif) :

.....

- Je souhaite soutenir AHELP et devenir Membre Adhérent simple et verse ma cotisation pour l'année 20..... qui s'élève à 20 € à compter du/...../.....
- Je souhaite soutenir AHELP sans devenir Membre Adhérent et verse ma cotisation pour l'année 20..... qui s'élève à 20 € à compter du/...../.....
- Je souhaite faire un don de€ à AHELP et je deviens Membre Donateur à partir d'un don de 100 € et plus
- Je souhaite juste faire un don de€ à AHELP et je deviens Membre Sympathisant

Les modalités de règlement :

- Je souhaite faire un virement bancaire de € à AHELP

IBAN : FR49 2004 1010 1609 9544 5X03 747

BIC : PSSTFRPPTOU

Domiciliation : La Banque Postale – Centre financier – 33900 Bordeaux Cédex 9

Titulaire du compte : Action Humanitaire aux Enfants des Lointains Pays AHELP - 4 Bis rue de Lorraine – 31130 BALMA

- Je souhaite envoyer un chèque bancaire ou postal à l'ordre d'AHELP - 4 Bis rue de Lorraine – 31130 BALMA

Date et signature :

Chaque don d'un minimum de 20 € fait l'objet de l'émission par AHELP d'une attestation par retour de ce bulletin.

Déduction fiscale :

Un reçu fiscal du montant de votre versement vous sera envoyé, par mail, dans un délai de 30 jours à compter de son encaissement.

Pour les particuliers imposés en France, **66% du montant de votre versement est déductible de vos impôts** dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Toute somme excédant ce plafond est toutefois reportable sur les 5 années suivantes.

Pour les entreprises imposées en France, **60% du montant de votre versement est déductible de votre impôt (IS comme IR)** dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires. Au-delà de ce plafond ou en cas d'exercice déficitaire, la déduction fiscale est reportable sur les 5 exercices suivants.

Confidentialité des données :

Les noms, prénoms et adresses des adhérents et/ou donateurs font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés, pour la bonne gestion de votre adhésion et de vos dons, au seul secrétariat de l'Association. Cependant, en application de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Aussi, si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser, par courrier ou par mail à :
AHELP – 4 Bis rue de Lorraine – 31130 BALMA ou ahelp31be@sfr.fr

